



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Kenya

Question écrite n° 41633

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique au Kenya. De récentes informations émanant d'organisations non gouvernementales et de défense des droits de l'homme font état de nombreux cas d'atteintes aux droits et libertés fondamentales, notamment en ce qui concerne les conditions d'emprisonnement des opposants politiques et la répression des droits d'expression et de réunion. Il lui demande donc quel est son sentiment sur la situation politique au Kenya et quelles actions la France compte entreprendre pour veiller au respect des droits de l'homme dans ce pays.

Texte de la réponse

La France suit avec une grande attention la situation au Kenya, et entend, tout comme ses partenaires européens, rester vigilante sur le respect des droits de l'homme dans ce pays. Chacun s'accorde à constater qu'il n'y a pas de prisonnier d'opinion au Kenya, où a été restauré le multipartisme en 1991, et organisé en 1997 un scrutin pluraliste jugé équitable par l'ensemble des observateurs. Les règles régissant l'organisation de réunions publiques ont été assouplies depuis fin 1997, une simple obligation de notification ayant remplacé l'autorisation préalable jus-qu'alors exigée. Des rassemblements d'opposants ont toutefois été dispersés à plusieurs reprises par la police en 1999. La réforme de la loi fondamentale, destinée à approfondir ces acquis démocratiques dans différents domaines (pouvoirs du chef de l'Etat, rédaction d'une déclaration des droits, accentuation du contrôle parlementaire, décentralisation), est malheureusement bloquée depuis un an par un différend opposant les forces politiques du pays sur la répartition des sièges au sein de l'organe de révision constitutionnelle. Des évolutions encourageantes restent toutefois en cours : nomination en juillet d'une figure unanimement respectée de l'opposition, M. Richard Leakey, comme secrétaire général à la présidence et chef de la fonction publique ; adoption de réformes économiques et de mesures courageuses de lutte contre la corruption ; vote par l'ensemble des parlementaires, le 11 novembre dernier, d'une résolution accentuant la séparation entre les pouvoirs exécutif et législatif en conférant au Parlement une véritable autonomie budgétaire et de gestion ; confirmation par le Président Moi de son retrait de la vie publique à l'expiration de son mandat en 2002. La France est un membre actif du « groupe pour le développement démocratique » qui, rassemblant les principaux partenaires du Kenya, prend chaque fois que nécessaire les initiatives qu'exige l'évolution de la situation politique et des libertés publiques. Ce groupe a notamment appelé, le 21 janvier dernier, les forces politiques kenyanes à relancer le processus de révision constitutionnelle, aujourd'hui dans l'impasse.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41633

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 février 2000, page 944

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2114